

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 10 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DJS 284-4 Demandes de subventions, ou aides de toute nature, auprès de toute entité publique ou privée, nationale ou internationale, afin de contribuer au financement des grands événements sportifs internationaux organisés en 2017 à Paris ainsi que de l'opération exceptionnelle « Paris 2024 » prévue mi-2017.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de solliciter des subventions, ou aides de toute nature, auprès de toute entité publique ou privée, nationale ou internationale, afin de contribuer au financement des grands événements sportifs internationaux organisés en 2017 à Paris ainsi que de l'opération exceptionnelle « Paris 2024 » prévue mi-2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à solliciter des subventions et des aides de toute nature auprès de l'État, des collectivités territoriales ou de toute autre entité publique ou privée, nationale ou internationale, afin de contribuer au financement de l'accueil à Paris des grands événements sportifs internationaux organisés en 2017 ainsi que de l'opération exceptionnelle « Paris 2024 » prévue mi-2017.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO